

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'exploitation d'un entrepôt logistique de 3 cellules

COMMUNE DE VILLETTE D'ANTHON

présentée par la société 6^{ÈME} SENS IMMOBILIER ENTREPRISES
Siège social : 30 quai Claude Bernard - 69 007 LYON

Par arrêté préfectoral n° DDPP-IC-2019-11-01 du 7 novembre 2019 une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 40 jours, est prescrite :

du lundi 2 décembre 2019 à 8h30 au vendredi 10 janvier 2020 à 17h00

Au terme de la procédure, une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus pourra être adoptée par arrêté préfectoral. L'autorité compétente pour prendre la décision est le Préfet de l'Isère.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier comprenant une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, est consultable :

- en mairie de **VILLETTE D'ANTHON** sur support papier et sur un poste informatique, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie ;
- sur le site internet des services de l'État en Isère à l'adresse suivante : www.isere.gouv.fr.

Pendant la durée de l'enquête publique, les intéressés pourront formuler leurs observations et propositions :

- sur le registre d'enquête mis à la disposition du public en mairie de VILLETTE D'ANTHON ;
- par courriel à l'adresse électronique suivante : ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr jusqu'au vendredi 10 janvier 2019 à 17h00 ;
- par voie postale à la mairie de VILLETTE D'ANTHON, à l'attention du commissaire enquêteur.

L'ensemble de ces observations et propositions sera annexé au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête. Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables, dans les meilleurs délais, sur le site internet des services de l'État en Isère (www.isere.gouv.fr).

Le commissaire-enquêteur, Monsieur Jean-Pierre BLACHIER, recevra les observations orales ou écrites du public en mairie de VILLETTE D'ANTHON, aux jours et heures suivants :

- Lundi 2 décembre 2019	de 08h30 à 11h30,
- Mardi 10 décembre 2019	de 14h00 à 17h00,
- Mercredi 18 décembre 2019	de 14h00 à 17h00,
- Vendredi 3 janvier 2020	de 8h30 à 11h30,
- Vendredi 10 janvier 2020	de 14h00 à 17h00.

En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de :

- Monsieur Guillaume LENOBLE, directeur des programmes (tél : 04.72.56.76.20 ou 06.75.71.01.75 – mel : g.lenoble@6si.fr)
- Service installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP)- 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (tél : 04.56.59.49.59).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la DDPP – service installations classées, à la mairie de VILLETTE D'ANTHON et sur le site internet des services de l'État en Isère (www.isere.gouv.fr), pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.